

Troisvierges, le 23 juin 2025

AUTORISATION DE NUIT BLANCHE

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;
Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du
23 novembre 1989, No.1270, concernant notamment l'article 17 de
cette loi;

LE CONSEIL COMMUNAL

proroge jusqu'à trois heures du matin l'heure normale
d'ouverture de tous les débits de boissons alcooliques
de la section de

BIWISCH

pour vendredi, samedi et dimanche de kermesse

27, 28 et 29 juin 2025

Le Bourgmestre,



Transmis en copie pour gouverne

au Commissariat de Proximité de Troisvierges